

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 5 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 30 mai 2026
Nombre de conseillers présents : 23

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Vincent JOLLY, Maire.

Présents : MM. JOLLY V.- CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme ROUXEL M. - M. CHEVRIER N. - Mme BERNARD J. - M. LAMIS T. - Mme THOUZEAU J. - MM. DUBIN M. - CHAMPAIN F. - MARTINEAU D. - GUYON O. - CLAUTOUR G. – Mmes DELAVELLE M. - TOUZOT F. - GUYON J. - MULLER C. - M. HERCBERG F. - Mme BIZOT V. – M. FAGUIÈRES J.- Mmes ROUSSET C. - LOGEAIS M.

Absents : Mme BERTAUD M-F. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - M. BILLET A. qui a donné pouvoir à M. LAMIS T. - Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme MULLER C. – Mme VOISIN S. qui a donné pouvoir à Mme DELAVELLE M.

Secrétaire : Mme GUILLET Anne-Douceline

2026.57 – Lotissement Le Clos de la Scierie : protocole transactionnel pollution

Une suspicion de pollution a été portée à la connaissance de la commune concernant un terrain situé au sein du lotissement « Le Clos de la Scierie ». Cette alerte fait suite à des investigations réalisées à l'initiative de la propriétaire d'une parcelle, dans le cadre d'une étude de sol préalable à la construction.

Pour rappel, ce foncier appartenait initialement à l'Établissement Public Foncier (EPF), qui avait procédé à sa dépollution avant sa cession à la commune, précisément afin de traiter les problématiques environnementales identifiées sur ce site.

Dans le cadre de cette opération, l'EPF et la commune ont conclu une convention d'action foncière en date du 2 avril 2021, complétée par deux avenants en date du 26 avril 2023 et du 20 octobre 2023. Cette convention s'inscrit dans un objectif de réhabilitation du site en vue de la réalisation d'un programme de logements, incluant une part de logements sociaux.

À la suite de la nouvelle suspicion de pollution, il a été convenu avec l'EPF de procéder à des investigations complémentaires, par la réalisation de nouveaux sondages, afin de vérifier la réalité et l'étendue éventuelle de cette pollution et, le cas échéant, d'engager les mesures correctives nécessaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Civil

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer un protocole transactionnel relatif à la découverte de déchets enfouis sur le site de l'ancienne scierie.

VOTE : **POUR : 27** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance
Anne-Douceline GUILLET



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Vincent JOLLY

